



RESPONSIBLE
JEWELLERY
COUNCIL

Boîte à outils dédiée au devoir de diligence pour les membres

Pour l'approvisionnement
en provenance des zones
de conflit ou à haut risque

AOÛT 2020



CODE
OF
PRACTICES



Nous avons pour vision d'assurer, au niveau mondial, une chaîne d'approvisionnement responsable qui favorise la confiance dans les secteurs de la bijouterie-joaillerie et de l'horlogerie.

INTRODUCTION

DEVOIR DE DILIGENCE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PROVENANCE DES ZONES DE CONFLIT OU À HAUT RISQUE

La présente boîte à outils a été élaborée en vue d'aider les entreprises membres à mettre en œuvre les exigences liées au devoir de diligence du COP pour l'approvisionnement en provenance des zones de conflit ou à haut risque dans les **chaînes d'approvisionnement en diamants et en pierres de couleur** (COP 7).

COP 7. DEVOIR DE DILIGENCE POUR L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE EN PROVENANCE DES ZONES DE CONFLIT OU À HAUT RISQUE

7.1 : Les membres des chaînes d'approvisionnement en or, en argent, en métaux issus de la mine de platine, en diamants et en pierres de couleur exercent leur devoir de diligence tout le long de leurs chaînes d'approvisionnement conformément au Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (Guide OCDE) ou à d'autres cadres pouvant faire l'objet d'audits relatifs au devoir de diligence reconnus par le RJC afin d'être en conformité avec le Guide OCDE (les « cadres relatifs au devoir de diligence reconnus par le RJC »), en fonction de leur taille et de leurs circonstances. En outre :

- a.** Les membres de la chaîne de valeur de l'or doivent mettre en œuvre le Supplément sur l'or du Guide OCDE qui s'applique à leurs activités et à leurs chaînes d'approvisionnement.
- b.** Les membres de la chaîne d'approvisionnement en diamants doivent mettre en œuvre le Guide OCDE tout en respectant le point COP 29 (Système de certification du Processus de Kimberley et Système de garanties du Conseil mondial du diamant).

7.2 : Les entités adoptent et communiquent publiquement et à leurs fournisseurs une politique relative à la chaîne d'approvisionnement sur l'approvisionnement en provenance des zones de conflit ou à haut risque. La politique est au moins conforme à l'Annexe II du Guide OCDE ou à d'autres cadres relatifs au devoir de diligence reconnus par le RJC.



Le présent guide aide les entreprises à contribuer au développement durable et à s'approvisionner de manière responsable dans des zones de conflit ou à haut risque, tout en créant des conditions favorables à des relations constructives avec les fournisseurs.

La présente boîte à outils

La présente boîte à outils désigne un ensemble d'outils pratiques parmi lesquels des modèles, des formulaires et des listes de contrôle visant à simplifier autant que possible le processus lié au devoir de diligence, en particulier pour les petites entreprises. Leur utilisation n'est pas obligatoire, et les membres sont libres de les adapter ou de les personnaliser en fonction de leur propre contexte professionnel et selon leurs besoins. La boîte à outils se compose de cinq sections reflétant le cadre en cinq étapes de l'OCDE servant de base au COP 7. Chaque section répertorie les sous-étapes du cadre, décrit brièvement la tâche à accomplir et, le cas échéant, offre un outil pour y parvenir.

Le cadre en cinq étapes

La mise en œuvre du cadre en cinq étapes de l'OCDE est un processus d'amélioration continue. Les membres ne sont pas tenus de vérifier la totalité de leurs chaînes d'approvisionnement. Cependant, la présente boîte à outils définit un critère minimum que chaque membre doit respecter en permanence. Nous attendons de la part des membres qu'ils aient raisonnablement tenté de vérifier les informations de leur chaîne d'approvisionnement.



**ÉTABLISSEMENT
DE SYSTÈMES
DE GESTION**



**IDENTIFICATION
ET ÉVALUATION
DES RISQUES**



**GESTION
DES RISQUES**



**AUDIT PAR
UN TIERS**



**RAPPORTS
ANNUELS**

Partage de données – Confidentialité et regroupement

Plusieurs éléments de la présente boîte à outils nécessitent que vous collectiez des informations et les partagiez avec vos clients et/ou fournisseurs. Les données partagées doivent uniquement permettre à vos clients et fournisseurs d'exercer leur propre devoir de diligence, en s'assurant que les matériaux qu'ils achètent/fournissent n'ont pas contribué à de graves violations des droits de l'Homme ou à une zone de conflit ou à haut risque. Les exigences relatives au partage des données peuvent varier en fonction de votre contexte personnel.

Le partage de données peut se faire sur une base agrégée et/ou confidentielle et ne doit pas exercer d'incidence sur vos relations de travail. Les membres doivent s'efforcer d'être aussi ouverts et transparents que possible, et le partage de données doit constituer un élément essentiel de cette approche.

Utilisation des outils de soutien

Voici le tableau des outils que comporte le présent document. Ce tableau établit une distinction entre les éléments requis en vue de la conformité avec le point COP 7 et les outils facultatifs pouvant aider les membres à assurer la mise sur pied d'un mécanisme de devoir de diligence détaillé.

NUMÉRO DE L'OUTIL	DIAMANTS ET PIERRES DE COULEUR
1A.1	Obligatoire
1A.2	Facultatif
1B.1	Obligatoire
1C.1	Obligatoire
1C.2	Obligatoire
1D.1	Facultatif
1D.2	Facultatif
1E.1	Obligatoire
2.1	Obligatoire
2.2	Facultatif
2.3	Obligatoire
2.4	Obligatoire
3.1	Obligatoire
3.2	Obligatoire
5.1	Obligatoire



Le devoir de diligence de l'OCDE a pour objectif d'aider les entreprises à respecter les droits de l'Homme et à éviter de contribuer aux conflits à travers leurs pratiques d'approvisionnement.

Glossaire

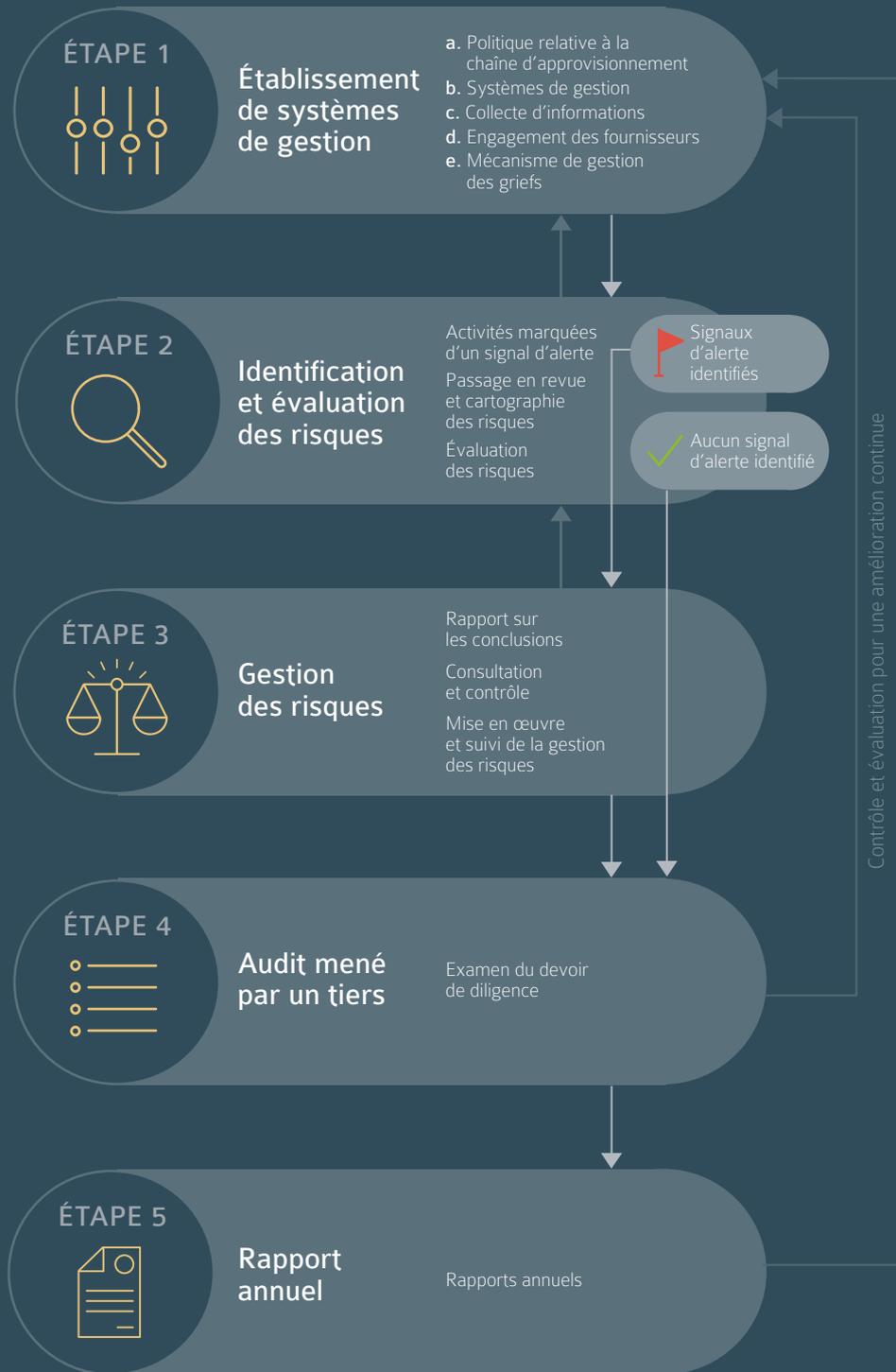
TERME	DÉFINITION
DEVOIR DE DILIGENCE FONDÉ SUR LES RISQUES	Examen de la chaîne d'approvisionnement proportionnel aux risques réels ou potentiels identifiés.
DIAMANTS DE CONFLITS	Diamants bruts utilisés par des mouvements rebelles ou leurs alliés en vue de financer des conflits visant à déstabiliser les gouvernements légitimes, conformément à la définition du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) reconnue par l'Assemblée générale des Nations unies (aux termes de la résolution A/RES/55/56) ¹ .
ENTREPRISES EN AMONT DE LA CHAÎNE DE DIAMANTS/PIERRES DE COULEUR	Inclut les exploitations minières/producteurs, les négociants et collecteurs nationaux, les importateurs et exportateurs de pierres brutes.
ENTREPRISES EN AVAL DE LA CHAÎNE DE DIAMANTS/PIERRES DE COULEUR	Comprennent les fabricants et détaillants d'articles de bijouterie-joaillerie.
ENTREPRISES INTERMÉDIAIRES DE LA CHAÎNE DE DIAMANTS/PIERRES DE COULEUR	Comprennent les négociants, tailleurs et polisseurs internationaux de pierres brutes, les places boursières et les négociants en pierres polies.
ORIGINE	L'origine des minerais désigne la mine, le pays, la région ou le site d'entreprise où le matériau a été extrait.
POINTS DE CONTRÔLE	Étapes dans la chaîne d'approvisionnement (également appelés « goulots d'étranglement ») où la visibilité et le contrôle sont généralement plus importants que dans les étapes en amont. Lorsqu'ils sont identifiés, ils deviennent un domaine prioritaire essentiel pour la collecte et le partage d'informations sur les circonstances de la production et du commerce en amont.
RAISONNABLE	Déterminé de manière objective par les membres et auditeurs. La notion de raisonnable est définie en contexte, en tenant compte de la nature et de l'objectif des actions en cours, des circonstances des actions passées, ainsi que des éventuelles restrictions et contraintes pertinentes.
RISQUE	Éventualité d'impacts néfastes découlant des activités d'une entreprise ou de ses relations avec des tiers, y compris avec des fournisseurs et d'autres entités de la chaîne d'approvisionnement. Dans le contexte du devoir de diligence, un haut risque fait référence aux éventualités suivantes : 1. Violations graves associées à l'extraction, au transport ou au commerce (y compris : toute forme de torture ou de traitement cruel, inhumain ou dégradant ; toute forme de travail forcé ou obligatoire ; les pires formes de travail des enfants ; d'autres violations et atteintes flagrantes aux droits de l'homme telles que les violences sexuelles généralisées ; les crimes de guerre ou autres violations graves du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide).

1. Assemblée générale des Nations unies. Le rôle des diamants dans les conflits : briser le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits. (2001) <https://undocs.org/fr/A/RES/55/56>

TERME	DÉFINITION
RISQUE (SUITE)	<ol style="list-style-type: none"> 2. Soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques. 3. Soutien direct ou indirect aux forces de sécurité publiques ou privées engagées dans des activités d'extraction illégales et/ou tirant un bénéfice de ces activités. 4. Pots-de-vin et fausses déclarations sur l'origine des minerais. 5. Blanchiment d'argent et non-paiement des redevances au gouvernement.
SIGNAL D'ALERTE	<p>Un signal d'alerte est un avertissement ou un indicateur de risque ou de problème potentiel (menace). Dans le cadre du devoir de diligence, un signal d'alerte peut être un lieu, un fournisseur ou une situation requérant un devoir de diligence renforcé (c.-à-d. une enquête supplémentaire). Lorsqu'un signal d'alerte est identifié, il est nécessaire de mener un complément d'enquête concernant celui-ci.</p>
SOURCE	<p>La source du matériau peut être extraite, recyclée ou « grandfathered » (matériaux/articles de stock ayant été produits avant l'introduction de la présente disposition). La source de matériau extrait est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les diamants/pierres de couleur : le point le plus éloigné en amont dans la chaîne d'approvisionnement connue (c.-à-d. la mine d'origine/le site d'extraction et l'entreprise de production si possible, sinon l'entité la plus éloignée en amont, comme le négociant en pierres brutes).
ZONES DE CONFLIT OU À HAUT RISQUE (ZCHR)	<p>Zones caractérisées par la présence de conflits armés, de violence généralisée, y compris la violence générée par les réseaux criminels, ou d'autres risques de préjudices sérieux et généralisés pour les personnes. Les conflits armés peuvent prendre diverses formes, comme les conflits à caractère international ou non international pouvant impliquer deux États ou plus ; il peut également s'agir de guerres de libération, d'insurrections ou de guerres civiles, etc. Les zones à haut risque désignent généralement des zones touchées par l'instabilité politique ou la répression, la faiblesse institutionnelle, l'insécurité, l'effondrement des infrastructures civiles et la violence généralisée. Ces zones se caractérisent souvent par des violations généralisées des droits de l'Homme et des lois nationales ou internationales. Une ZCHR peut être une région, un pays, une zone à l'intérieur d'un pays ou d'une zone qui traverse une ou plusieurs frontières nationales. Les opérations ne prennent pas nécessairement part au conflit si elles sont situées dans une ZCHR. Une activité à haut risque est associée à l'extraction, au négoce, au traitement et à l'exportation de minerais et pierres en provenance de zones de conflit ou à haut risque. Il est possible de s'approvisionner dans une ZCHR en attendant l'instauration d'un devoir de diligence adéquat.</p>

Utilisation du cadre

L'organigramme ci-dessous illustre la façon dont les différentes étapes agissent les unes sur les autres.

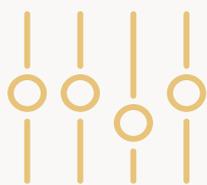


Calendrier de mise en œuvre indicatif

Le tableau ci-dessous indique le temps nécessaire à la mise en œuvre de chaque étape du devoir de diligence de l'OCDE au sein d'une entreprise. Les membres verront cependant leur propre calendrier différer de ce tableau en fonction de leur structure d'entreprise, de la complexité de leur chaîne d'approvisionnement et de leur capacité en ressources humaines. Ce tableau est uniquement fourni à titre indicatif et ne doit pas être considéré comme une exigence à respecter.



*Les délais recommandés s'appliquent aux examens initiaux.
Ces activités doivent être menées si ou lorsqu'elles sont nécessaires.



ÉTAPE 1

Établir des systèmes solides de gestion de l'entreprise

Cette étape consiste à établir les bases d'une mise en œuvre efficace des activités liées au devoir de diligence.

1A : Adopter et communiquer une politique relative à la chaîne d'approvisionnement²

La politique doit clarifier votre position concernant :

- l'approvisionnement en diamants/pierres de couleur en provenance de zones de conflit ou à haut risque (ZCHR) ;
- au minimum, le traitement de chacun des risques associés aux ZCHR conformément à l'Annexe II du Guide OCDE.

L'**outil 1A.1** fournit une liste de contrôle des aspects clés à aborder en vue d'établir et de communiquer votre politique relative à la chaîne d'approvisionnement. L'**outil 1A.2** vous propose un modèle de politique. Celui-ci a été adapté en fonction de l'Annexe II du Guide OCDE. Au besoin, vous pouvez par ailleurs le personnaliser davantage selon votre contexte et de vos circonstances.

2. Consultez la page 55 du Guide COP 2019 pour obtenir des recommandations de mise en œuvre détaillées.





LISTE DE CONTRÔLE

OUTIL 1A.1 : LISTE DE CONTRÔLE POUR LA MISE EN PLACE ET LA COMMUNICATION D'UNE POLITIQUE RELATIVE À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT.

La politique est-elle en phase avec les exigences de la norme COP ?

- Assurez-vous qu'elle couvre au moins tous les risques figurant à l'Annexe II du Guide OCDE :
 - violations flagrantes des droits de l'Homme associées à l'extraction, au négoce et au transport de minerais ;
 - soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques ;
 - soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui contrôlent illégalement des sites miniers, des itinéraires de transport et des acteurs en amont ;
 - pots-de-vin et fausses déclarations sur l'origine des matériaux, ou sur les taxes, droits et redevances versés aux gouvernements.
- Adoptez un engagement politique quant aux 5 étapes du devoir de diligence définies dans le Guide OCDE.

La chaîne d'approvisionnement est-elle documentée ?

- La politique doit être consignée par écrit.
- Attribuez une date d'entrée en vigueur à la politique.
- Prévoyez un processus de mise à jour de la politique (par ex. celle-ci est révisée en cas de changement dans vos pratiques d'approvisionnement).

La chaîne d'approvisionnement est-elle disponible publiquement ?

- Les parties intéressées (partenaires commerciaux, consommateurs, autres parties prenantes externes) peuvent-elles toutes accéder aisément à votre politique ?
- Si vous disposez d'un site internet, votre politique y est-elle publiée ?
- Les employés qui travaillent avec des fournisseurs et des acheteurs peuvent-ils y accéder ?
- Pouvez-vous démontrer que vous l'avez partagée avec les parties prenantes ?

Avez-vous communiqué la politique en interne ?

- Est-elle approuvée au plus haut niveau de votre organisation ?
- Parmi vos employés, avez-vous identifié lesquels doivent impérativement la comprendre et vous êtes-vous assuré qu'ils la comprennent effectivement (par ex. par des communications internes, des formations) ?
- Avez-vous défini un calendrier de révision de cette politique afin de vous assurer qu'elle est mise à jour ?

Avez-vous intégré/référencé la politique relative à la chaîne d'approvisionnement dans les contrats et conventions pertinents conclus avec des fournisseurs ?

- Pouvez-vous démontrer que vous l'avez incluse dans vos contrats ?



OUTIL 1A.2 : MODÈLE DE POLITIQUE RELATIVE À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT



VOUS TROUVEREZ CECI DANS VOTRE BOÎTE À OUTILS :

1A.2 Modèle de politique
relative à la chaîne
d'approvisionnement

1. [Nom de l'entreprise] est une [brève description de l'entreprise]. La présente politique confirme l'engagement de [nom de l'entreprise] à respecter les droits de l'Homme, à éviter de contribuer au financement des conflits et à respecter toutes les sanctions, toutes les résolutions et le droit pertinents des Nations unies.
2. [Nom de l'entreprise] est un membre certifié du Responsible Jewellery Council (RJC). En tant que tels, nous nous engageons à prouver, au moyen d'une vérification par un tiers indépendant, que nous :
 - a. respectons les droits de l'homme en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
 - b. ne participons à aucune forme de corruption, de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme et ne tolérons pas de telles activités ;
 - c. soutenons la transparence des paiements provenant de gouvernements et de forces de sécurité conformes aux droits dans les industries extractives ;
 - d. ne fournissons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés illicites ;
 - e. permettons aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations concernant la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie ;
 - f. mettons en œuvre le cadre en cinq étapes de l'OCDE en tant que processus de gestion pour mener le devoir de diligence fondé sur les risques afin d'assurer des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.
3. **Nous nous engageons également à faire usage de notre influence pour éviter d'éventuelles violations de la part d'autres parties.** [À cet endroit, vous pouvez choisir d'inclure une brève description de la manière dont vous considérez et traitez les risques de non-conformité par vos fournisseurs. Vous pouvez également envisager d'inclure des informations sur le mécanisme de gestion des plaintes que vous mettez à disposition des parties concernées pour exprimer leurs inquiétudes sur des matériaux provenant de ZCHR.]
4. **Concernant les violations flagrantes lors de l'extraction, du transport ou du commerce de diamants/pierres de couleur :**

Nous ne tolérerons, n'assisterons ou ne faciliterons en aucune manière la perpétration des actes suivants, non plus que nous n'en tirerons profit ou y contribuerons :

 - a. la torture ou les traitements cruels, inhumains et dégradants ;
 - b. le travail forcé ou obligatoire ;
 - c. les pires formes de travail des enfants ;
 - d. les violations et les atteintes aux droits de l'Homme ;
 - e. les crimes de guerre, ou autres violations flagrantes du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide.
5. Nous cesserons toute relation avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque indiquant raisonnablement qu'ils se livrent aux violations mentionnées au paragraphe 4, qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers commettant ces violations ou qu'ils sont associés à ceux-ci.



6. Concernant le soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques :

Nous ne vendons ou n'achetons que des diamants/pierres de couleur pleinement conformes au Système de certification du Processus de Kimberley et, en tant que tel, ne tolérerons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques ou leurs entités affiliées – notamment à travers l'approvisionnement en diamants/pierres de couleur, le versement d'argent ou la fourniture d'une assistance logistique, matérielle ou autre – se livrant illégalement aux activités suivantes :

- a. le contrôle illégal de sites miniers ou d'itinéraires de transport, de points de commerce des diamants/pierres de couleur et d'acteurs en amont dans la chaîne d'approvisionnement ;
- b. la taxation illégale ou l'extorsion d'argent ou de diamants/pierres de couleur sur des sites miniers, des itinéraires de transport ou des points de commerce de diamants/pierres de couleur, ou à l'encontre d'intermédiaires, d'entreprises exportatrices ou de négociants internationaux.

7. Nous cesserons immédiatement toute relation avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque raisonnable qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers soutenant directement ou indirectement des groupes armés non étatiques tels que ceux visés au paragraphe 6 ou qu'ils sont liés à ceux-ci.

8. Concernant les forces de sécurité publiques ou privées :

Nous affirmons que le rôle des forces de sécurité publiques ou privées est d'assurer la sécurité des travailleurs, des installations, des équipements et de la propriété en conformité avec l'État de droit, y compris la législation qui garantit les droits de l'Homme. Nous ne fournirons aucun soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui commettent les atteintes décrites au paragraphe 4 ou qui agissent illégalement comme décrit dans le paragraphe 6.

9. Concernant les pots-de-vin et les fausses déclarations sur l'origine des diamants/pierres de couleur :

Nous nous abstenons d'offrir, de promettre ou d'accorder des pots-de-vin et nous résisterons aux sollicitations de pots-de-vin aux fins de cacher ou de masquer l'origine de diamants/pierres de couleur, de faire de fausses déclarations concernant les taxes, les droits et les redevances versés aux gouvernements pour l'extraction, le commerce, le traitement, le transport et l'exportation de diamants.

10. Concernant le blanchiment d'argent :

Nous soutiendrons les efforts pour contribuer à l'élimination du blanchiment d'argent dans les situations où nous identifions un risque raisonnable de blanchiment d'argent résultant ou lié à l'extraction, au commerce, au traitement, au transport ou à l'exportation de diamants/pierres de couleur.

Signé/approuvé par :

Date d'effet :

1B : Structurer les systèmes de gestion interne en vue de soutenir le devoir de diligence relatif à la chaîne d’approvisionnement³

Vous devez prouver que vous avez mis en place des structures de gestion visant à intégrer le devoir de diligence dans vos opérations quotidiennes et à le promouvoir. Servez-vous de l’**outil 1B.1** pour vous assurer que vous êtes parfaitement préparé.



LISTE DE CONTRÔLE

OUTIL 1B.1 : LISTE DE CONTRÔLE POUR UNE GESTION INTERNE STRUCTURÉE

Confiez à un cadre supérieur dûment qualifié la direction de votre système de gestion du devoir de diligence

Cette personne dispose-t-elle des compétences, des connaissances et de l’expérience requises pour prendre en charge la mise en œuvre de votre système de gestion du devoir de diligence ?

Rendez publiques les ressources nécessaires pour soutenir le devoir de diligence

Cela implique, le cas échéant, d’allouer des ressources financières en vue de soutenir le devoir de diligence et de sélectionner les équipes de votre entreprise qui doivent être impliquées (par ex. achats, finances, service juridique, développement durable, conformité, qualité et audits).

Élaborez des processus de communication internes

Quel processus permet de transmettre au haut responsable désigné des conclusions concernant des risques réels et/ou potentiels identifiés dans la chaîne d’approvisionnement ?

Mettez sur pied un programme de formation

Tous les collaborateurs concernés par le programme dédié au devoir de diligence sont-ils impliqués ? La formation est-elle mise à jour régulièrement à mesure que vos systèmes relatifs au devoir de diligence évoluent et mûrissent ?

1C : Instaurer un système de contrôle et de transparence applicable à la chaîne d’approvisionnement en diamants/pierres de couleur⁴

Vous devez prouver que vous avez mis en place des structures de gestion visant à intégrer le devoir de diligence dans vos opérations quotidiennes et à le promouvoir. Servez-vous de l’**outil 1B.1** pour vous assurer que vous êtes parfaitement préparé.

Avant de commencer à évaluer les risques et y réagir, vous devez collecter et consigner des informations à propos de votre chaîne d’approvisionnement. Le type d’informations que vous devez collecter diffère en fonction de votre position au sein de la chaîne d’approvisionnement. Les entreprises qui opèrent à différents points de la chaîne d’approvisionnement doivent s’assurer qu’elles collectent de manière conforme les informations correctes auprès des fournisseurs concernés. Par exemple, si vous opérez dans les segments intermédiaires et en amont de la chaîne d’approvisionnement, le type d’informations que vous devrez collecter auprès des fournisseurs variera. Utilisez la colonne de droite de l’**outil 1C.1** ci-dessous pour identifier les informations requises pour les différents segments de la chaîne d’approvisionnement.

L’**outil 1C.1** répertorie les différents types d’informations et de documents que vous devez obtenir de vos fournisseurs et/ou partager avec vos acheteurs.

3. Consultez la page 56 du Guide COP 2019 pour obtenir des recommandations de mise en œuvre détaillées.

4. Consultez les pages 56-59 du Guide COP 2019 pour obtenir des recommandations de mise en œuvre détaillées.

L'outil 1C.2 est un modèle de lettre que les entreprises intermédiaires et en aval peuvent utiliser pour demander des informations auprès de leurs fournisseurs. N'hésitez pas à l'adapter à vos circonstances et matériaux spécifiques. Vous pouvez également demander ces informations de vive voix à vos fournisseurs, en prenant soin de consigner les réunions ou entretiens téléphoniques pertinents par écrit ou sur support électronique.



**LISTE DE
CONTRÔLE**

**OUTIL 1C.1 : LISTE DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS :
TYPES D'INFORMATIONS À COLLECTER ET À CONSIGNER
(QUELLE QUE SOIT LEUR PROVENANCE)**

Exemple de type de document/preuve		Responsable de la collecte
<p>Les informations aux points 1 et 2 sont obligatoires pour tous. Les informations aux points 3 et 4 sont uniquement exigées si vous vous approvisionnez en matériaux extraits. Les informations aux points 5 et 6 s'appliquent aux matériaux recyclés et « grandfathered », et celles au point 7 s'appliquent aux entreprises intermédiaires/en aval.</p> <p>1. Renseignements sur les fournisseurs, y compris les informations relevant du devoir de diligence KYC (voir également le point COP 10)</p> <p>À collecter au début de toute nouvelle relation de travail avec un fournisseur et à actualiser à intervalles réguliers. La précision des informations doit être vérifiée une fois par an au moins pour les fournisseurs basés dans des juridictions à faible risque et tous les six mois pour les fournisseurs basés dans des juridictions à haut risque.</p> <p>Exemples de documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure de l'entreprise et documents d'enregistrement. • Questionnaires KYC remplis. • Preuve des vérifications au regard des listes gouvernementales applicables de personnes ou d'organisations impliquées dans des activités de blanchiment d'argent et de fraude ou participant à des organisations illicites et/ou finançant des conflits. • Copie de l'identification officielle émise par le gouvernement (par ex. pièces d'identité pour les individus et licences d'exploitation ou numéro d'immatriculation ou d'identification fiscale pour les entreprises). 		Fourniture des informations par toutes les entreprises minières
<p>2. Informations concernant la forme, le type, le poids et la description physique des diamants/pierres de couleur</p> <p>À collecter en vue de couvrir toutes les fournitures d'un fournisseur spécifique au cours d'une période définie, par ex. au moyen d'un contrat ou par colis.</p> <p>Exemples de documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Factures et documents de vente. • Autres documents d'inventaire. • Rapports et/ou certificats de laboratoires de gemmologie (uniquement pour les pierres polies). 		Fourniture des informations par toutes les entreprises minières



<p>3. Source d'extraction des diamants/pierres de couleur bruts.</p> <p>À communiquer/collecter à une fréquence basée sur les risques. Par exemple, la plupart de ces informations peuvent être collectées à une seule reprise si vous effectuez vos achats auprès d'un fournisseur établi, et mises à jour uniquement si les circonstances du fournisseur changent ou qu'un élément est signalé dans le cadre de votre évaluation des risques ou conformément à votre procédure de révision normale.</p> <p>Informations partagées par les exploitations minières avec les acheteurs</p> <p>Exemples de documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Licences d'exploitation minière • Documentation relative au transport par colis/ordre de transport (facultatif en cas d'approvisionnement auprès d'une exploitation minière artisanale et à petite échelle) • Preuve de participation à des initiatives d'approvisionnement responsable pertinentes (facultatif en cas d'approvisionnement auprès d'une exploitation minière artisanale et à petite échelle) <p>Informations collectées par les autres acteurs en amont et partagées avec les acheteurs</p> <p>Exemples de documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains/tous les documents ci-dessus auprès des exploitations minières • Certificat officiel sur le pays d'origine/certificat du SCPK (disponible pour les importateurs) • Registres de l'exportateur (par colis/ordre de transport) • Contrats et/ou factures mentionnant l'exploitation minière et/ou le nom d'entreprise du fournisseur le plus éloigné en amont (par colis/ordre de transport) 		<p>Entreprises en amont</p>
---	--	------------------------------------

Remarque : essayez d'identifier la **source** de diamants/pierres de couleur la **plus éloignée en amont** dans votre chaîne d'approvisionnement (par ex. la mine d'origine et l'entreprise de production si possible, sinon l'entité la plus éloignée en amont). Les acteurs en amont vendant des diamants/pierres de couleur bruts d'origines diverses doivent fournir un maximum d'informations à leurs acheteurs (par ex., liste des exploitations minières, entreprises, régions/pays d'origine étayée par certains des documents susmentionnés, lorsqu'ils sont disponibles).

Lorsque les informations relatives à la source des diamants/pierres de couleur sont limitées ou indisponibles, adoptez l'approche « **respecter ou expliquer** ». Dans ce cadre, expliquez et documentez les démarches que vous avez entreprises pour obtenir des informations, ainsi que les plans d'action que vous avez mis sur pied pour améliorer vos données au fil du temps.

Les **zones de conflit ou à haut risque (ZCHR)** sont caractérisées par la présence de conflits armés, de violence généralisée, y compris la violence générée par les réseaux criminels, ou d'autres risques de préjudices sérieux et généralisés pour les personnes. Les conflits armés peuvent prendre diverses formes, comme les conflits à caractère international ou non international pouvant impliquer deux États ou plus ; il peut également s'agir de guerres de libération, d'insurrections ou de guerres civiles, etc. Les zones à haut risque peuvent comprendre des zones touchées par l'instabilité politique ou la répression, la faiblesse institutionnelle, l'insécurité, l'effondrement des infrastructures civiles et la violence généralisée. Ces zones se caractérisent souvent par des violations généralisées des droits de l'Homme et des lois nationales ou internationales. Une ZCHR peut être une région, un pays, une zone à l'intérieur d'un pays ou d'une zone qui traverse une ou plusieurs frontières nationales. Les opérations ne prennent pas nécessairement part au conflit si elles sont situées dans une ZCHR.

<p>4. Source d'extraction des diamants/pierres de couleur bruts et polis</p> <p>À communiquer/collecter pour que les informations relatives aux fournitures soient toujours actualisées. Les informations provenant de fournisseurs établis doivent être mises à jour au moins une fois par an pour les diamants/pierres de couleur issus de zones à faible risque et au moins une fois tous les six mois pour les diamants/pierres de couleur issus des zones à haut risque.</p> <p>Exemples de documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Liste des pays, régions et entreprises de production d'où proviennent les diamants/pierres de couleurs. 		<p>Entreprises intermédiaires et en aval</p>
--	--	---

Remarque : essayez d'identifier la **source** de diamants/pierres de couleur **la plus éloignée en amont** dans votre chaîne d'approvisionnement (par ex. la mine d'origine et l'entreprise de production si possible, sinon l'entité la plus éloignée en amont, comme le négociant en pierres brutes). Demandez à vos fournisseurs de vous remettre une liste des sources et, le cas échéant, une copie des documents et justificatifs pertinents permettant de les vérifier (comme indiqué ci-dessus).

Lorsque les informations relatives à la source des diamants/pierres de couleur sont limitées ou indisponibles, adoptez l'approche « **respecter ou expliquer** » (voir ci-dessus).

Les **zones de conflit ou à haut risque (ZCHR)** sont caractérisées par la présence de conflits armés, de violence généralisée, y compris la violence générée par les réseaux criminels, ou d'autres risques de préjudices sérieux et généralisés pour les personnes. Les conflits armés peuvent prendre diverses formes, comme les conflits à caractère international ou non international pouvant impliquer deux États ou plus ; il peut également s'agir de guerres de libération, d'insurrections ou de guerres civiles, etc. Les zones à haut risque peuvent comprendre des zones touchées par l'instabilité politique ou la répression, la faiblesse institutionnelle, l'insécurité, l'effondrement des infrastructures civiles et la violence généralisée. Ces zones se caractérisent souvent par des violations généralisées des droits de l'Homme et des lois nationales ou internationales. Une ZCHR peut être une région, un pays, une zone à l'intérieur d'un pays ou d'une zone qui traverse une ou plusieurs frontières nationales. Les opérations ne prennent pas nécessairement part au conflit si elles sont situées dans une ZCHR.

<p>5. Diamants/pierres de couleur polis recyclés</p> <p>À collecter en vue de couvrir toutes les fournitures d'un fournisseur spécifique au cours d'une période définie.</p> <p>Exemples de documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Factures et documents de vente permettant d'identifier le point de retour des diamants/pierres de couleur dans la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie (par ex. facture attestant que les pierres ont été achetées auprès d'une bijouterie-joaillerie privée). 		<p>Entreprises intermédiaires et en aval</p>
---	--	---

Remarque : les diamants/pierres de couleur recyclés sont des pierres qui ont été utilisées auparavant et qui, depuis, ont réintégré la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie. Une entreprise de bijouterie-joaillerie peut acheter un article de bijouterie-joaillerie de seconde main auprès du public et le revendre directement, ou le démonter et revendre les pierres individuellement, voire les retailler et les polir avant la revente. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'identifier la source d'extraction. Cependant, vous devez obtenir des documents et justificatifs adéquats prouvant que les pierres ont bel et bien été recyclées et ne sont pas des pierres « nouvellement extraites » faussement présentées comme des pierres recyclées.

<p>6. Diamants/pierres de couleur bruts et polis « grandfathered »</p> <p>À collecter en vue de couvrir toutes les fournitures d'un fournisseur spécifique au cours d'une période définie.</p> <p>Exemples de documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Factures et documents de vente permettant de vérifier que les stocks existants de diamants/pierres de couleur ont été achetés avant la date d'entrée en vigueur du COP 2019. 		<p>Toutes les entreprises</p>
--	--	-------------------------------

Remarque : il n'est pas nécessaire d'obtenir des informations sur la source d'origine des pierres achetées avant la date d'entrée en vigueur du COP 2019, sauf s'il existe des preuves raisonnables permettant de suspecter une extraction postérieure à cette date.

<p>7. Preuve de l'exécution du devoir de diligence par les fournisseurs en amont</p> <p>À collecter uniquement aussi souvent que nécessaire pour vous assurer que vos informations restent applicables et à jour. Actualisez ces informations à chaque fois que vos fournisseurs modifient leur approvisionnement et demandez une mise à jour de routine au moins une fois par an.</p> <p>Exemples de documents à propos du fournisseur (tous ne sont pas requis) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique relative à la chaîne d'approvisionnement du fournisseur. • Documentation sur l'évaluation des risques. • Preuve que les audits ont été réalisés en conformité avec le Guide OCDE, couvrant les pratiques d'approvisionnement des fournisseurs marqués d'un signal d'alerte. • Preuve de la participation du fournisseur dans des initiatives et programmes sectoriels pertinents, par ex. le processus de certification des normes pour des diamants Maendeleo, l'Initiative transfrontalière de l'Union du fleuve Mano, la certification RJC. 		<p>Entreprises intermédiaires et en aval</p>
---	--	--

OUTIL 1C.2 : MODÈLE DE DEMANDE D'INFORMATIONS



**VOUS TROUVEREZ
CECI DANS VOTRE
BOÎTE À OUTILS :**

1C.2 Modèle de demande
d'informations

Madame/Monsieur [nom du destinataire],

Je vous écris pour vous informer que [nom de l'entreprise], en sa qualité de membre Responsible Jewellery Council (RJC), est tenue d'exercer son devoir de diligence à l'égard de notre chaîne d'approvisionnement afin de s'assurer que nous nous approvisionnons en diamants/pierre de couleur de manière responsable, dans le respect des droits de l'Homme et sans contribuer à des conflits.

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'un approvisionnement responsable, nous collaborons actuellement avec nos fournisseurs afin de comprendre leurs sources d'approvisionnement et leurs procédures relatives au devoir de diligence pour la gestion des risques au sein de leur chaîne d'approvisionnement.



Pour honorer nos obligations, nous vous demandons de nous communiquer les informations suivantes (lorsqu'elles sont disponibles) pour le [date] :

1. les sources des diamants/pierres de couleur, sous forme agrégée, que vous fournissez à notre entreprise. Celles-ci correspondent au point le plus éloigné en amont dans la chaîne d'approvisionnement, pouvant être identifié comme le lieu d'origine des diamants/pierres de couleur, par ex. une entreprise, une exploitation minière ou une zone de production géographique spécifique ;
2. la liste, en pourcentage, de diamants/pierres de couleur que vous nous fournissez qui relèvent des catégories suivantes :
 - a. diamants/pierres de couleur bruts/polis provenant d'exploitations minières à grande échelle ou de producteurs artisanaux et à petite échelle connus qui fournissent des informations sur la source de production d'origine (par ex. l'entreprise, l'exploitation minière ou la zone de production géographique spécifique est connue) ;
 - b. diamants/pierres de couleur bruts/polis provenant de fournisseurs établis ou du marché ouvert pour lesquels certaines informations limitées sont disponibles à propos de la source de production d'origine (par ex. le pays d'origine est connu) ;
 - c. diamants/pierres de couleur bruts/polis provenant de fournisseurs établis ou du marché ouvert pour lesquels aucune information n'est disponible à propos de la source de production d'origine ;
3. la preuve que vous avez exercé votre devoir de diligence à l'égard de la source des diamants/pierres de couleur fournis à notre entreprise. Il peut s'agir, par exemple, de copies de rapports, d'audits ou d'évaluations des risques liés à la chaîne d'approvisionnement effectués par vos soins, de copies de vos politiques d'entreprise relatives à l'approvisionnement responsable, ou encore de justificatifs attestant de votre participation à des initiatives ou programmes d'approvisionnement responsable.

Si, pour une quelconque raison, vous n'êtes pas en mesure de partager ces informations, nous serons ravis d'en discuter avec vous et de trouver une solution qui réponde à la fois à vos préoccupations et à nos besoins.

Pour en savoir plus sur les chaînes d'approvisionnement responsables ou sur les minerais issus de zones de conflit ou à haut risque, veuillez consulter le site internet : www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/mining.htm.

N'hésitez pas à m'appeler au [numéro de téléphone] ou à m'écrire à l'adresse [adresse électronique].

Cordialement,

[Nom et signature]

Remarque : vous pouvez également intégrer les questions ci-dessus dans un formulaire standardisé que le fournisseur peut remplir et vous retourner.

1D : renforcer les relations de l'entreprise avec les fournisseurs⁵

Il est essentiel de nouer des relations solides avec vos fournisseurs, car au fil du temps, vous devrez peut-être collaborer avec eux pour collecter les informations dont vous avez besoin. Pensez à consigner vos échanges avec les fournisseurs : vous pourrez ainsi surveiller les éventuelles mesures ou actions de suivi requises. Les auditeurs du RJC voudront également s'assurer que vous communiquez activement vos attentes relatives au devoir de diligence à vos fournisseurs. L'**outil 1D.1** répertorie les types de registres que vous devez tenir. L'**outil 1D.2** vous propose un exemple de disposition à inclure dans vos contrats commerciaux/conventions écrites avec les fournisseurs.



LISTE DE CONTRÔLE

OUTIL 1D.1 : EXEMPLES DE RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS À DOCUMENTER

Notes et actions de procès-verbaux, rapports de visite	
Correspondance avec les fournisseurs (en lien avec le devoir de diligence)	
Questionnaires de fournisseurs remplis	
Accords et plans écrits avec les fournisseurs (par ex. plans d'amélioration documentés)	



VOUS TROUVEREZ CECI DANS VOTRE BOÎTE À OUTILS :

1D.2 Exemples de clauses contractuelles à inclure dans les conventions avec les fournisseurs

OUTIL 1D.2 : EXEMPLE DE CLAUSE À INCLURE DANS LES CONVENTIONS ET CONTRATS ÉCRITS CONCLUS AVEC LES FOURNISSEURS

« [Nom du fournisseur] s'engage à prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que tous les diamants/pierres de couleur sont fournis conformément à la politique de [nom de votre entreprise] relative à l'approvisionnement responsable en provenance des zones de conflit ou à haut risque. »

1E : mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes ou des griefs⁶

Vous avez besoin d'un mécanisme de gestion des plaintes permettant aux personnes (internes et externes à votre entreprise) de soulever des préoccupations sur votre chaîne d'approvisionnement et vous permettant d'identifier et d'aborder des problèmes dans votre chaîne d'approvisionnement qui, sans cela, risqueraient de passer inaperçus.

Servez-vous de l'**outil 1E.1** pour mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes efficace fondé sur une procédure simple particulièrement adaptée aux petites entreprises. N'hésitez pas à adapter ce modèle aux besoins de votre entreprise.

5. Consultez la page 59 du Guide COP 2019 pour obtenir des recommandations de mise en œuvre détaillées.

6. Consultez la page 60 du Guide COP 2019 pour obtenir des recommandations de mise en œuvre détaillées.

OUTIL 1E.1 : EXEMPLE DE MÉCANISME DE GESTION DES GRIEFS



**VOUS TROUVEREZ
CECI DANS VOTRE
BOÎTE À OUTILS :**

1E.1 Exemple de mécanisme
de gestion des griefs

[Nom de l'entreprise] a mis en place la présente procédure de gestion des griefs pour recevoir des plaintes sur des circonstances dans la chaîne d'approvisionnement impliquant des diamants/pierres de couleur provenant de zones de conflit ou à haut risque.

[Nom du haut responsable] est responsable de la mise en œuvre et de l'examen de cette procédure.

Les préoccupations peuvent être exprimées par les parties intéressées par courriel ou par téléphone :

[Nom]

[Téléphone]

[Téléphone mobile]

[Adresse électronique]

À la réception d'une plainte, nous nous efforcerons :

- d'obtenir un rapport précis de la plainte ;
- d'expliquer notre procédure de traitement des plaintes ;
- d'établir la manière dont le plaignant souhaite que celle-ci soit traitée/résolue ;
- d'évaluer la recevabilité de la plainte et, le cas échéant, de désigner le collaborateur interne chargé de la traiter. Si nous ne sommes pas en mesure de traiter la plainte en interne (par ex. si notre entreprise est trop éloignée du lieu d'origine du problème soulevé dans la plainte), nous pouvons la soumettre à une entité ou institution plus adéquate, comme le fournisseur ou l'organisme industriel pertinent ;
- d'obtenir de plus amples informations, le cas échéant, lorsque le problème peut être traité en interne ;
- d'identifier toutes les mesures que nous devrions prendre, notamment entendre toutes les parties concernées et effectuer un suivi de la situation ;
- d'informer le plaignant de nos décisions ou conclusions ;
- de conserver les plaintes reçues et la procédure interne suivie dans nos archives durant au moins cinq ans.

Signé/approuvé par :

Date d'effet :



**FÉLICITATIONS, VOUS VENEZ DE TERMINER
L'ÉTAPE 1.**

Il s'agit d'un trajet d'amélioration continue, et vous êtes sur la bonne voie.





ÉTAPE 2

Identifier et évaluer les risques associés à la chaîne d'approvisionnement

Identification des ZCHR⁷

L'étape 2 du Guide OCDE se concentre sur l'identification et sur l'évaluation des risques liés à l'extraction, à la consolidation, au négoce, au transport et à l'exportation de minerais en provenance de ZCHR. Pour y parvenir, les entreprises doivent tout d'abord déterminer si certains diamants/pierres de couleur de leur chaîne d'approvisionnement proviennent d'une ZCHR ou si leur transport traverse une ZCHR. L'**outil 2.1** offre un aperçu des caractéristiques principales d'une ZCHR, tandis que l'**outil 2.2** répertorie les ressources utiles et accessibles publiquement dont vous pouvez vous servir pour identifier les éventuelles ZCHR dans votre chaîne d'approvisionnement.

7. Consultez la page 61 du Guide COP 2019 pour obtenir des recommandations de mise en œuvre détaillées.





RESSOURCE

OUTIL 2.1 : APERÇU DES CARACTÉRISTIQUES D'UNE ZCHR

Une ZCHR se caractérise comme suit :

Conflit

Régions en situation de conflit, y compris les agressions armées

- Conflits internationaux
- Guerres de libération ou insurrections
- Guerres civiles
- Toute autre agression armée

Gouvernance

Régions dont la gouvernance ou la sécurité est faible ou absente

- Instabilité politique ou répression
- Faiblesse institutionnelle
- Insécurité
- Effondrement des infrastructures civiles
- Violence généralisée

Droits de l'Homme

Régions touchées par des violations généralisées des droits de l'Homme et des violations de la loi

- Torture, traitements cruels et dégradants
- Travail forcé et des enfants
- Violence sexuelle généralisée
- Crimes de guerre
- Crimes contre l'humanité
- Génocides





RESSOURCE

OUTIL 2.2 : LISTE DES RESSOURCES PERMETTANT D'IDENTIFIER LES ZCHR

Institut de Heidelberg pour la recherche sur les conflits internationaux – Baromètre des conflits http://www.hiik.de/?lang=en/	Analyse des événements conflictuels mondiaux les plus récents sous la forme de textes et de graphiques ; chapitres régionaux et nationaux distincts.
Académie de droit international humanitaire et des droits de l'homme de Genève – État de droit dans les conflits armés http://www.rulac.org/	Base de données et analyses relatives à l'application du droit international dans les conflits armés partout dans le monde (couverture mondiale et brèves synthèses.)
Assessment Capacities Project (Projet de capacités d'évaluation) – Aperçu des situations d'urgence dans le monde https://www.acaps.org/countries/	Carte du monde et analyse spécifique par pays offrant un aperçu et un compte rendu des pays faisant face à une « situation préoccupante », à une « crise humanitaire » et à une « crise humanitaire grave ».
Uppsala Conflict Data Programme (Programme de données sur les conflits d'Uppsala) – Base de données d'événements géoréférencés http://www.ucdp.uu.se/ged/	Carte interactive des événements de violence organisée fondée sur des sources de presse ; comprend le nombre de morts, le type de violence (étatique, non étatique, unilatérale), l'utilisateur peut zoomer sur un événement unique.
CrisisWatch http://www.crisisgroup.org	État des lieux sur les principales situations de conflit/conflit potentiel dans le monde ; carte interactive et base de données permettant d'évaluer la situation de certains pays de 2003 à 2018.
Indice de paix mondiale http://www.visionofhumanity.org	Carte interactive permettant de mesurer la paix dans le monde selon des indicateurs de qualité et de quantité (police et agents de sécurité, instabilité politique, conflit organisé, membres des forces armées, etc.).
Épisodes majeurs de violence politique http://www.systemicpeace.org	Cartes et tableaux répertoriant entre autres les épisodes de conflits armés (y compris le nombre de morts) dans le monde de 1946 à 2017.
Armed Conflict Location and Event Data (Données relatives aux événements et lieux de conflits armés) http://www.acleddata.com/	Rapports et analyses des tendances en matière de conflits incluant des mises à jour mensuelles fondées sur des données en temps réel relatives à la violence politique en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie et étudiant les dynamiques actuelle et historique de certains états.
International Peace Information Service (Service d'information international sur la paix) – Cartographie des conflits http://ipisresearch.be/	Cartes de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine, du Soudan et du Soudan du Sud (régions contestées, incidents, ressources naturelles, éducation, violence communautaire, violence intraétatique et interétatique) ; une analyse des cartes est fournie.



<p>Conflits miniers en Amérique latine http://ejatlas.org/featured/mining-latam</p>	<p>L'atlas de la justice environnementale documente et répertorie les conflits sociaux traitant de préoccupations écologiques afin de fournir des informations contextuelles.</p>
<p>Indicateurs de gouvernance dans le monde http://info.worldbank.org/governance/wgi</p>	<p>Ensemble d'indicateurs de gouvernance actualisés agrégés et individuels relatifs à des pays spécifiques, six dimensions de gouvernance ; des rapports de données nationaux fournissent un résumé des indicateurs par pays.</p>
<p>Fragile States Index (Indice de fragilité des états) http://ffp.statesindex.org</p>	<p>Indice dédié aux indicateurs de risques, fondé sur des rapports et articles de presse.</p>
<p>Indice de perception de la corruption http://www.transparency.org/research/cpi/overview</p>	<p>Indice de perception de la corruption par pays.</p>
<p>National Resource Governance Institute (Institut de gouvernance des ressources naturelles) https://resourcegovernance.org/</p>	<p>Informations spécifiques par pays et analyse comparative des problèmes de gouvernance relative aux ressources naturelles.</p>
<p>Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions</p>	<p>Les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies fournissent chaque année une description pratique de la situation politique et sécuritaire des pays préoccupants.</p>
<p>Conseil des droits de l'Homme des Nations unies http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/Pages/AboutCouncil.aspx</p>	<p>Examens périodiques universels.</p>
<p>Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme http://www.ohchr.org/EN/pages/home.aspx</p>	<p>Informations par pays sur les questions relatives aux droits de l'Homme.</p>
<p>Programme des Nations unies pour le développement – Indicateurs de développement humain international – Profils de pays http://hdr.undp.org/en/countries</p>	<p>Rapports nationaux annuels concernant les pratiques nationales en matière de droits de l'Homme, couverture mondiale.</p>
<p>Global Witness https://www.globalwitness.org/en-gb/</p>	<p>Source d'informations et de recherches sur les questions relatives aux droits de l'Homme partout dans le monde.</p>
<p>Human Rights Watch https://www.hrw.org/</p>	<p>Source d'informations et de recherches sur les questions relatives aux droits de l'Homme partout dans le monde.</p>

Mines and Communities (Mines et communautés) http://www.minesandcommunities.org/	Analyses et articles de presse traitant de l'exploitation minière mondiale et de ses impacts ; classement par thème, pays, entreprise, minéral.
British Geological Survey (Enquête géologique britannique) https://www.bgs.ac.uk/mineralsuk/statistics/worldStatistics.html	Rapports nationaux relatifs aux statistiques et informations internationales sur les minerais.
U.S. Geological Survey (Enquête géologique américaine) http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/	Rapports nationaux relatifs aux statistiques et informations internationales sur les minerais.
Système d'information sur les matières premières de l'UE http://rmis.jrc.ec.europa.eu/	Informations concernant la production, les flux commerciaux et les politiques relatives aux matières premières.
Portail Due Diligence ready de l'UE https://ec.europa.eu/growth/sectors/raw-materials/due-diligence-ready_en	Informations et boîtes à outils dédiées au respect de la réglementation de l'UE relative à l'importation de minerais à partir de 2021.
International Alert, Human Rights Due Diligence in Conflict-Affected Settings: Guide pour les industries extractives (2018) https://www.international-alert.org/publications/human-rights-due-diligence-conflict-affected-settings	Recommandations aux entreprises afin qu'elles puissent respecter les droits de l'Homme durant leurs opérations sans exacerber ou générer des conflits.
International Crisis Group – Programme de localisation des conflits dans le monde https://www.crisisgroup.org/crisiswatch	Outil conçu pour aider les décideurs à prévenir la violence meurtrière en les tenant informés des derniers développements dans plus de 70 conflits et crises, en identifiant les tendances et en les alertant à propos des risques d'escalade et des occasions de promouvoir la paix.
Portail de l'OCDE dédié aux informations sur les risques liés à la chaîne d'approvisionnement http://www.oecd.org/daf/inv/mne/oecd-portal-for-supply-chain-risk-information.htm	Portail conçu pour aider les entreprises à comprendre les risques dans leurs chaînes d'approvisionnement et à hiérarchiser ces risques afin d'accroître l'efficacité et les performances du processus lié au devoir de diligence.

Source :

Recommandation (UE) 2018/1149 de la Commission du 10 août 2018 concernant des lignes directrices non contraignantes pour l'identification des zones de conflit ou à haut risque et des autres risques pour la chaîne d'approvisionnement en vertu du règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil C/2018/5367.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32018H1149>



SIGNAL
D'ALERTE

Examen et évaluation des risques

(uniquement pour les sources marquées d'un **signal d'alerte**)⁸

Si vous avez identifié une ZCHR ou un autre « signal d'alerte » (consultez le guide COP) dans votre chaîne d'approvisionnement, vous devez effectuer un examen et une évaluation en profondeur des risques réels ou potentiels. Les entreprises en amont doivent ainsi cartographier les circonstances factuelles de toutes les chaînes d'approvisionnement marquées d'un signal d'alerte, ce qui implique de mettre sur pied des équipes d'évaluation sur le terrain chargées de mener des visites sur le site de la mine. La Responsible Minerals Initiative (RMI, Initiative sur l'approvisionnement responsable en minerais) a rédigé un questionnaire pour sites miniers que les entreprises en amont peuvent utiliser et adapter en vue de collecter des informations dans le cadre de cet exercice⁹.

L'**outil 2.3** fournit une liste d'informations qui doivent être collectées par les entreprises en amont en plus des informations répertoriées dans l'**outil 1C.1** lorsqu'elles opèrent ou s'approvisionnent dans des chaînes d'approvisionnement marquées d'un signal d'alerte. L'**outil 2.4** fournit en outre une liste de sources d'informations et de types de preuves dont les entreprises en amont peuvent se servir pour identifier les risques spécifiques de l'Annexe II du Guide OCDE.

Les entreprises intermédiaires et en aval doivent s'assurer que leurs fournisseurs en amont ont effectué cet examen des risques dans le cadre de leur évaluation relative au devoir de diligence en amont.

OUTIL 2.3 : LISTE DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT MARQUÉES D'UN SIGNAL D'ALERTE

Ces informations doivent être collectées par les entreprises en amont et partagées avec les acheteurs.



LISTE DE
CONTRÔLE

1. L'identité de tous les fournisseurs et prestataires de services pertinents en amont, de l'origine des diamants/pierres de couleur.

À collecter à une fréquence permettant de vous assurer que vous disposez d'informations actualisées à propos des circonstances de vos fournitures marquées d'un signal d'alerte. À mettre à jour à chaque fois que les circonstances changent (par ex. en cas de changement de propriétaire, de structure d'entreprise ou d'itinéraires de transport). Si les diamants/pierres de couleur proviennent du même fournisseur, vous ne devez pas collecter ces informations à chaque fois que vous en achetez.

Documentation :

- Tous les fournisseurs et prestataires de services en amont de la source de production d'origine
- Propriétaires réels/bénéficiaires effectifs de tous les fournisseurs et prestataires de services en amont (le cas échéant) et personnes habilitées à les représenter (par procuration)
- Documents illustrant la structure d'entreprise de tous les fournisseurs et prestataires de services en amont
- Registres de vérifications concernant une quelconque affiliation des fournisseurs et prestataires de services en amont au gouvernement, à des partis politiques, à l'armée, à des réseaux criminels ou à des groupes armés non étatiques

8. Consultez les pages 62-63 du Guide COP 2019 pour obtenir des recommandations de mise en œuvre détaillées.

9. Responsible Minerals Initiative (RMI, Initiative sur l'approvisionnement responsable en minerais) :
Questionnaire type pour sites miniers du RMI.
<http://www.responsiblemineralsinitiative.org/training-and-resources/tools-corner/>



2. Sécurité et contextes politique et social des ZCHR

À mettre à jour dans le cadre de votre programme de collecte d'informations en cours, par ex. lors de la publication de nouveaux rapports.

Exemples de documents (tous ne sont pas requis) :

- Rapports d'ONG
- Rapports de l'ONU
- Évaluations de gouvernance
- Rapports de médias

3. Informations détaillées concernant la source d'extraction des diamants/ pierres de couleur bruts issus de chaînes d'approvisionnement marquées d'un signal d'alerte

À collecter à une fréquence permettant de vous assurer que vous disposez d'informations actualisées (exemples ci-dessous).

Exemples de documents (tous ne sont pas requis) :

- Rapports de traçabilité/chaîne de responsabilité de la mine d'origine
- Registres de production des mines
- Études géologiques (permettant de vérifier que la source de production est plausible)
- Rapports d'évaluation sur le terrain
- Rapports d'incidents

4. Ensemble des taxes, redevances, droits et autres paiements versés au gouvernement

Exemples de documents (tous ne sont pas requis) :

- Factures et registres de paiements (s'applique également à la production d'exploitations minières artisanales et à petite échelle)
- Documentation officielle des autorités fiscales nationales/locales

5. Ensemble des paiements versés aux forces de sécurité publiques ou privées ou à d'autres groupes armés

À collecter à une fréquence permettant de vous assurer que vous disposez d'informations actualisées (à actualiser lorsque les circonstances changent et au moins une fois par an).

Exemples de documents (tous ne sont pas requis) :

- Factures et registres de paiements
- Contrats avec des forces de sécurité publiques ou privées



OUTIL 2.4 : SOURCES D'INFORMATIONS VISANT À IDENTIFIER LES RISQUES DE L'ANNEXE II DU GUIDE OCDE



RESSOURCE

Risques	Éléments	Preuve/informations pour l'évaluation des risques de l'entreprise (pour entités en amont)
<p>Risque de fournir un « soutien direct ou indirect » aux groupes armés non étatiques (par ex. aux groupes rebelles)</p>	<p>Le « soutien direct ou indirect » inclut l'approvisionnement, le versement d'argent ou la fourniture d'une assistance à des groupes armés non étatiques, à des forces de sécurité privées ou publiques ou à leurs entités affiliées, qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contrôlent illégalement des sites miniers ou itinéraires de transport, des points de commerce des minerais et des acteurs en amont dans la chaîne d'approvisionnement ; • taxent ou extorquent illégalement de l'argent ou des minerais aux points d'accès aux sites miniers, le long des itinéraires de transport ou aux points de commerce des minerais ; • taxent ou extorquent illégalement des intermédiaires, des entreprises d'exportation ou des négociants internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • La certification du Processus de Kimberley apporte la preuve qu'aucune force rebelle n'a bénéficié de l'extraction de diamants (c.-à-d. pas de vérifications supplémentaires). • Consultez des sources crédibles telles que les rapports du groupe d'experts des Nations unies pour les régions spécifiques et les régimes de sanctions, par exemple pour la RDC ou la Côte d'Ivoire. • Adressez-vous aux réseaux de la société civile qui opèrent/sont installés sur le terrain dans la mine d'origine, dans les centres de commerce, sur les itinéraires de transport ou alentour. • Vérifiez le statut des sites miniers évalués, inspectés ou cartographiés par diverses initiatives gouvernementales, sectorielles ou multipartites. • Dans le cadre de l'exploitation minière à grande échelle, examinez l'approche de l'entreprise en matière de sécurité et de droits de l'Homme. Cela peut inclure la conformité avec les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme. • Entrenez des évaluations sur le terrain pour vérifier ou compléter les recherches ci-dessus.
<p>Risque de fournir un « soutien direct ou indirect » aux forces de sécurité publiques ou privées (par ex. réseaux criminels au sein de la police, des unités de l'armée ou de la sécurité privée de la mine)</p>	<p>Les « violations graves » incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toute forme de torture ou de traitement cruel, inhumain et dégradant ; • toute forme de travail forcé ou obligatoire ; • les pires formes de travail des enfants ; • d'autres violations flagrantes et atteintes aux droits de l'Homme telles que les violences sexuelles généralisées ; • les crimes de guerre ou autres violations graves du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultez des sources crédibles comme les rapports d'organisations internationales telles que le HCDH, l'OIT ou le CICR. • Adressez-vous aux réseaux de la société civile qui opèrent/sont installés sur le terrain (comme mentionné ci-dessus). • Vérifiez les informations concernant les violations des droits de l'Homme et le soutien aux groupes armés dans les rapports d'ONG locales et internationales. • Pour les sources à haut risque, entrenez des évaluations sur le terrain pour vérifier ou compléter les recherches ci-dessus. • Analysez les alertes de l'industrie.
<p>Risque de s'approvisionner auprès d'une partie commettant des « violations graves » associées à l'extraction, au transport ou au commerce de minerais, ou d'être associé à celle-ci</p>	<p>Les « violations graves » incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toute forme de torture ou de traitement cruel, inhumain et dégradant ; • toute forme de travail forcé ou obligatoire ; • les pires formes de travail des enfants ; • d'autres violations flagrantes et atteintes aux droits de l'Homme telles que les violences sexuelles généralisées ; • les crimes de guerre ou autres violations graves du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultez des sources crédibles comme les rapports d'organisations internationales telles que le HCDH, l'OIT ou le CICR. • Adressez-vous aux réseaux de la société civile qui opèrent/sont installés sur le terrain (comme mentionné ci-dessus). • Vérifiez les informations concernant les violations des droits de l'Homme et le soutien aux groupes armés dans les rapports d'ONG locales et internationales. • Pour les sources à haut risque, entrenez des évaluations sur le terrain pour vérifier ou compléter les recherches ci-dessus. • Analysez les alertes de l'industrie.

Risques	Éléments	Preuve/informations pour l'évaluation des risques de l'entreprise (pour entités en amont)
<p>Risque d'informations de traçabilité inadéquates, incorrectes ou frauduleuses</p>	<p>Cela peut inclure une application inadéquate de la chaîne de responsabilité et/ou de mesures de traçabilité, des irrégularités dans la chaîne de responsabilité et/ou les informations de traçabilité ou une réelle fraude dans la chaîne de responsabilité et/ou les informations de traçabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entrenez des évaluations sur le terrain pour vérifier ou compléter les recherches documentaires.
<p>Risque de corruption</p>	<p>Cela peut inclure les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • corruption de fonctionnaires en vue d'obtenir un traitement fiscal préférentiel ou tout autre traitement privilégié, ou d'accéder à des informations confidentielles ; • corruption de fonctionnaires en vue d'obtenir un dédouanement ou des informations frauduleuses sur l'origine des minerais ; • paiements de facilitation en vue d'obtenir des documents ou licences d'exportation ; • corruption de fonctionnaires en vue d'obtenir des permis ou des autorisations ; • vente de produits aux agences gouvernementales à un prix élevé en vue d'offrir aux fonctionnaires une part des bénéfices ; • corruption de fonctionnaires en vue d'ignorer ou d'éviter les réglementations ou contrôles ; • offre de cadeaux, de repas et de divertissement aux partenaires d'affaires de l'entreprise sans contrôles ni registres adéquats ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique contre la corruption de l'entreprise minière/du fournisseur • Examens par pays de l'OCDE relatifs à la lutte contre la corruption, rapport de l'OCDE sur la corruption transnationale • Documentation de la CNUCC et de l'ONUCC • ONG internationales de lutte contre la corruption (par ex. indice de perception de la corruption de Transparency International) • Évaluations sur le terrain pour vérifier ou compléter les recherches ci-dessus • Rapports d'incidents (s'ils sont disponibles)

Risques	Éléments	Preuve/informations pour l'évaluation des risques de l'entreprise (pour entités en amont)
Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme	Informations « Connaître son interlocuteur » (KYC) telles que collectées dans le cadre de la disposition 10 du COP. Consultez les rapports sur les typologies du GAFI.	<ul style="list-style-type: none"> • Régime de sanctions de l'ONU, de l'UE ou des États-Unis pour sociétés résidentes • Plateformes World-Check/Bureau Van Dijk/MyKYCBank • Rapports du GAFI sur les juridictions et pays non coopératifs • Cellules nationales de renseignement financier • ONG internationales de lutte contre le blanchiment des capitaux et les flux financiers illicites • Évaluations sur le terrain pour vérifier ou compléter les recherches ci-dessus • Politiques LBC des fournisseurs
Risque d' évasion fiscale	Consultez les rapports de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.	<ul style="list-style-type: none"> • Documents des autorités nationales/locales attestant du paiement effectif de toutes les taxes, redevances et réductions contraignantes • Rapports fiscaux et commerciaux de l'OCDE
Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme	Consultez les rapports sur les typologies du GAFI.	<ul style="list-style-type: none"> • Régime de sanctions de l'ONU, de l'UE ou des États-Unis pour sociétés résidentes • Plateformes World-Check/Bureau Van Dijk • Rapports du GAFI sur les juridictions et pays non coopératifs • Cellules nationales de renseignement financier • ONG internationales de lutte contre le blanchiment des capitaux et les flux financiers illicites • Évaluations sur le terrain pour vérifier ou compléter les recherches ci-dessus



FÉLICITATIONS, VOUS VENEZ DE TERMINER L'ÉTAPE 2.

À présent, vous connaissez mieux votre chaîne d'approvisionnement, ce qui représente une grande réussite.





ÉTAPE 3

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour réagir aux risques identifiés¹⁰

Si vous avez identifié des signaux d’alerte au sein de votre chaîne d’approvisionnement, vous devez élaborer un plan qui vous permettra de réagir aux risques réels ou potentiels et de les gérer. La réaction que vous décidez d’adopter dépend du type d’impact identifié (consultez le Guide COP).

Servez-vous de la liste de contrôle de l’**outil 3.1** pour vous assurer que votre plan de gestion des risques comporte tous les éléments requis. L’**Outil 3.2** fournit un modèle élémentaire de plan de gestion des risques que les entreprises peuvent utiliser et adapter en fonction de leurs besoins et circonstances.

10. Consultez les pages 63-64 du Guide COP 2019 pour obtenir des recommandations de mise en œuvre détaillées.





LISTE DE CONTRÔLE
POUR TOUTES LES
CHAÎNES D'APPRO-
VISIONNEMENT
MARQUÉES D'UN
SIGNAL D'ALERTE

OUTIL 3.1 : LISTE DES TÂCHES RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES

<p>Veillez à ce que les informations concernant le devoir de diligence soient actualisées et révisées à intervalles réguliers.</p> <ul style="list-style-type: none">• Disposez-vous d'une procédure concernant les informations à mettre à jour, la fréquence de ces mises à jour et la personne responsable au sein de votre organisation ?	
<p>Prenez des mesures visant à améliorer les systèmes internes de collecte et de vérification des informations</p> <ul style="list-style-type: none">• Disposez-vous d'une procédure pour gérer les lacunes identifiées ou les informations manquantes des chaînes d'approvisionnement marquées d'un signal d'alerte ?• Avez-vous conclu un plan d'amélioration mesurable avec le fournisseur ?	
<p>Décidez d'une réaction adéquate</p> <ul style="list-style-type: none">• Disposez-vous d'une approche cohérente pour décider d'une réaction adéquate aux risques ?• Au sein de votre organisation, quelle personne endosse la responsabilité finale de ces décisions ?	
<p>Prenez des mesures d'atténuation des risques ou impacts ne nécessitant pas de mettre un terme à l'activité commerciale</p> <ul style="list-style-type: none">• Avez-vous documenté votre/vos plan(s) d'atténuation des risques, et ceux-ci visent-ils une amélioration considérable dans un délai de six mois ?• Pouvez-vous illustrer la façon dont les améliorations sont mesurées ?	
<p>Augmentez la capacité de vos fournisseurs marqués d'un signal d'alerte à exécuter efficacement leur devoir de diligence</p> <ul style="list-style-type: none">• Avez-vous examiné en interne votre aptitude à soutenir vos fournisseurs ?• Si vous n'exercez qu'une influence limitée sur vos fournisseurs, avez-vous envisagé de collaborer avec d'autres partenaires commerciaux plus grands (tels que des clients en aval) pour y parvenir ?	
<p>Consultez les parties prenantes touchées</p> <ul style="list-style-type: none">• Avez-vous tenté d'identifier les éventuelles parties prenantes pouvant soutenir un plan d'atténuation des risques pour vos fournisseurs marqués d'un signal d'alerte ou en être affectées ?<ul style="list-style-type: none">- Si vous êtes une entreprise en amont, vous pouvez par ex. collaborer avec des groupes locaux de la société civile, des représentants et groupes communautaires, des gouvernements locaux et nationaux ou des partenaires commerciaux plus grands en aval.- Si vous êtes une entreprise intermédiaire/en aval, vous pouvez par exemple collaborer avec des partenaires commerciaux plus grands (en amont ou en aval), des initiatives/programmes d'approvisionnement responsable pertinents ou des organisations internationales de la société civile.	
<p>Élaborez et instaurez un plan de surveillance et d'évaluation (M&E)</p> <ul style="list-style-type: none">• Disposez-vous d'un plan documenté visant à suivre l'efficacité des mesures d'atténuation ?• Les données de suivi sont-elles utilisées pour adapter en conséquence l'approche d'atténuation ?• Avez-vous mis sur pied un calendrier au cours duquel vous réaliserez des améliorations mesurables ? (Pas plus de 6 mois.)	





**VOUS TROUVEREZ
CECI DANS VOTRE
BOÎTE À OUTILS :**

3.2 Modèle de plan
d'atténuation des risques

OUTIL 3.2 : MODÈLE DE PLAN D'ATTÉNUATION DES RISQUES

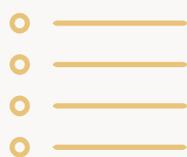
Nom de l'entreprise :	Le nom de votre entreprise
Date d'entrée en vigueur :	Date de mise en œuvre du plan de gestion des risques
Nom du fournisseur (le cas échéant) :	
Adresse du fournisseur :	
Type de matériau :	Par ex. diamants/pierres de couleur bruts
Type de risque :	Spécifiez le risque couvert par l'Annexe II du Guide OCDE, par ex. soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui contrôlent illégalement des sites miniers, des itinéraires de transport et des acteurs en amont.
Description du risque :	Donnez des détails précis concernant le risque couvert par le plan de gestion des risques.
Gravité du risque :	Mineur/grave
Mesures d'atténuation convenues :	Décrivez les mesures qui seront mises en œuvre pour atténuer le risque.
Parties prenantes consultées :	Énumérez toutes les parties prenantes que vous avez consultées.
Commentaires des parties prenantes :	Notez les conclusions de votre consultation des parties prenantes concernées. Lesquelles étaient en faveur de votre plan ? Ont-elles émis des recommandations en vue de modifier le plan ? Certaines se sont-elles opposées aux plans que vous avez proposés ?

Fréquence de révision :	Hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, etc.
Date d'achèvement du plan :	Dans un délai de 6 mois à compter de la date d'entrée en vigueur.
Atténuation du risque (oui/non) :	
Résumé des résultats du plan d'atténuation :	Résumez le résultat des mesures d'atténuation, y compris les réussites et les défis.
Action de suivi :	Vous pouvez par exemple décider de mettre fin à la relation avec le fournisseur ou de poursuivre les échanges commerciaux en prenant des mesures d'atténuation complémentaires.



L'ÉTAPE 3 PEUT S'AVÉRER COMPLEXE.
CEPENDANT, LES EFFORTS SONT
TOUJOURS RÉCOMPENSÉS.





ÉTAPE 4

Effectuer un audit indépendant mené par des tiers sur l'exercice pratique du devoir de diligence¹¹

Votre exercice pratique du devoir de diligence fera l'objet d'un audit dans le cadre de la procédure de certification COP normale. Les auditeurs du RJC chercheront à vérifier que vous avez déployé des efforts raisonnables et de bonne foi pour mettre en œuvre les exigences du point COP 7 selon une approche d'amélioration continue.

Les entreprises qui opèrent dans la chaîne de valeur des diamants et/ou pierres de couleur ne sont pas tenues de se soumettre immédiatement à un audit complet au regard de la disposition du COP relative au devoir de diligence. Le RJC pilotera la Boîte à outils dédiée au devoir de diligence pendant trois ans et, durant cette période, les audits de certification ou de renouvellement de la certification COP seront introduits comme suit :

11. Consultez la page 64 du Guide COP 2019 pour obtenir des recommandations de mise en œuvre détaillées.



Toutes les entreprises doivent appliquer cette obligation du COP. Le RJC pilotera le « kit du devoir de diligence » pendant trois ans pour les entreprises de la chaîne de valeur du diamant et/ou des pierres de couleur. Pendant cette période, la conformité avec le COP sera progressivement évaluée. En ce qui concerne les membres dont la certification ou la nouvelle certification du COP est prévue :

- Entre le 23 avril 2019 et le 22 avril 2020 : ils ont la possibilité d'utiliser la version de 2013 ou la nouvelle version du COP pour l'audit. S'ils choisissent la certification selon la nouvelle version du COP, la conformité aux éléments suivants de l'étape 1 du Guide OCDE des membres sera évaluée :
 - l'adoption d'une politique relative à la chaîne d'approvisionnement ;
 - l'attribution de la responsabilité à une personne qui dirigera le développement des systèmes de gestion pertinents.
- Entre le 23 avril 2020 et le 22 avril 2021 : la conformité aux éléments suivants des étapes 1, 2 et 5 du Guide OCDE des membres sera évaluée :
 - disposer d'une politique relative à la chaîne d'approvisionnement et d'une personne responsable (comme mentionné ci-dessus) ;
 - conduire des efforts relatifs à la cartographie préliminaire de la chaîne d'approvisionnement et à la portée (par exemple, identifier les fournisseurs clés et commencer à échanger avec eux) et
 - publier des rapports sur les progrès des efforts relatifs au devoir de diligence couvrant tous les éléments étudiés ci-dessus.

Entre le 23 avril 2021 et le 22 avril 2022 : les conclusions des projets pilotes seront utilisées pour évaluer le COP, le guide, l'approche de l'audit et tous les outils liés du RJC, lorsque cela est nécessaire. À la conclusion de l'examen et à la publication des documents à jour du RJC, la conformité aux étapes 1 à 5 du Guide OCDE des membres faisant l'objet d'un audit de certification ou de nouvelle certification sera évaluée. Les conclusions des projets pilotes sont essentielles et soutiendront le RJC lors de son évaluation du présent guide et des outils de soutien lorsque cela est nécessaire.



VOUS AVEZ TERMINÉ L'ÉTAPE 4 AVEC BRIO,
VOUS Y ÊTES PRESQUE.



ÉTAPE 5

Rapport annuel sur le devoir de diligence sur la chaîne d'approvisionnement

Indépendamment de la présence ou non de signaux d'alerte dans vos chaînes d'approvisionnement, vous devez rendre compte de vos efforts relatifs au devoir de diligence au moins une fois par an pour rassurer vos clients, investisseurs et autres parties prenantes et leur prouver que vous vous approvisionnez en diamants/pierres de couleur en suivant une approche du devoir de diligence conforme au Guide OCDE.

Vous pouvez rédiger votre rapport dans le cadre du point COP 3 Établissement de rapports et vous devez le rendre disponible publiquement. Si vous disposez d'un site internet, celui-ci doit y figurer. Dans le cas contraire, informez les parties prenantes que le rapport est disponible par d'autres moyens, par exemple sous forme de copie imprimée disponible dans vos locaux ou envoyé par courriel sur demande.

Bien que l'établissement d'un rapport soit une exigence annuelle, si vous vous soumettez à votre premier audit RJC avant d'avoir mis en place le devoir de diligence fondé sur l'OCDE depuis un an au moins, vous devrez fournir à l'auditeur un rapport de vos activités à ce jour. Il s'avère essentiel de terminer l'étape 5, qui constitue un élément contraignant du devoir de diligence fondé sur l'OCDE.

Servez-vous de l'**outil 5.1** afin de vous assurer que vous incluez toutes les informations requises pour prouver que vous respectez le cadre en cinq étapes de l'OCDE relatif au devoir de diligence.

¹¹ Consultez la page 64 du Guide COP 2019 pour obtenir des recommandations de mise en œuvre détaillées.



LISTE DE
CONTRÔLE

OUTIL 5.1 : MODÈLE DE RAPPORT ANNUEL – LISTE DE CONTRÔLE

Nom de l'entreprise :	
Date :	
Période du rapport :	
GUIDE OCDE RELATIF AU DEVOIR DE DILIGENCE	MESURES PRISES
Étape 1 : établir des systèmes solides de gestion de l'entreprise	
1.A Adopter une politique d'entreprise dédiée à la chaîne d'approvisionnement des minerais issus de zones de conflit ou à haut risque, et la communiquer clairement aux fournisseurs et au public.	Incluez des détails sur vos politiques et sur la façon de les communiquer aux fournisseurs et autres parties prenantes.
1.B Structurer les systèmes de gestion interne en vue de soutenir le devoir de diligence relatif à la chaîne d'approvisionnement.	Décrivez la façon dont vous avez structuré votre gestion interne et d'autres volets de vos activités en vue de soutenir le devoir de diligence, et précisez qui est la personne responsable du devoir de diligence.
1.C Instaurer un système de contrôle et de transparence applicable à la chaîne d'approvisionnement en minerais.	Décrivez votre approche en matière de tenue de registres et d'identification des fournisseurs et sources de vos diamants/pierres de couleur et expliquez en quoi celle-ci a soutenu vos efforts relatifs au devoir de diligence.
1.D Renforcer les relations de l'entreprise avec les fournisseurs.	Décrivez les mesures que vous avez prises pour renforcer votre engagement avec les fournisseurs, par ex. nouer des relations à long terme, communiquer vos attentes et aider vos fournisseurs à renforcer leurs capacités relatives au devoir de diligence.
1.E Instaurer un mécanisme de gestion des plaintes au niveau de l'entreprise ou du secteur, en guise de système d'alerte avancée sur les risques.	Détaillez votre mécanisme de gestion des plaintes en précisant notamment comment le consulter et qui en est responsable.



Étape 2 : identifier et évaluer les risques associés à la chaîne d'approvisionnement

Identifier et évaluer les risques dans la chaîne d'approvisionnement et évaluer les risques d'impacts néfastes.

Décrivez comment vous avez évalué les risques de vos fournisseurs en amont (découverts au cours de vos activités liées au devoir de diligence) et divulguez les risques ou impacts réels ou potentiels que vous avez identifiés. Décrivez comment vous avez évalué les pratiques liées au devoir de diligence de vos fournisseurs. Dans ce cadre, vous devez, non pas divulguer le nom de fournisseurs spécifiques, mais signaler les risques globaux. Par exemple : « Nous avons identifié un risque de travail des enfants lié à 3 fournisseurs s'approvisionnant dans le pays X ».

Étape 3 : concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour réagir aux risques identifiés (le cas échéant)

Transmettre les conclusions de l'évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement à la haute direction de l'entreprise.

Précisez qui, au sein de votre entreprise, reçoit les conclusions des évaluations des risques (indiquez les titres de fonction, par ex. directeur général).

Concevoir et adopter un plan de gestion des risques.

Décrivez les mesures que vous avez prises pour concevoir et instaurer une stratégie répondant aux risques et impacts identifiés.

Instaurer le plan de gestion des risques et suivre les performances liées aux efforts d'atténuation des risques.

Décrivez vos efforts pour surveiller et suivre l'efficacité de vos mesures d'atténuation et divulguez les résultats de vos activités de suivi après six mois en vue d'évaluer les améliorations notables et mesurables.

Formation interne

Détaillez les éventuelles formations pertinentes dispensées au personnel ou aux sous-traitants.

Communications

Décrivez la manière dont vous consultez les parties prenantes à propos de vos activités liées au devoir de diligence.

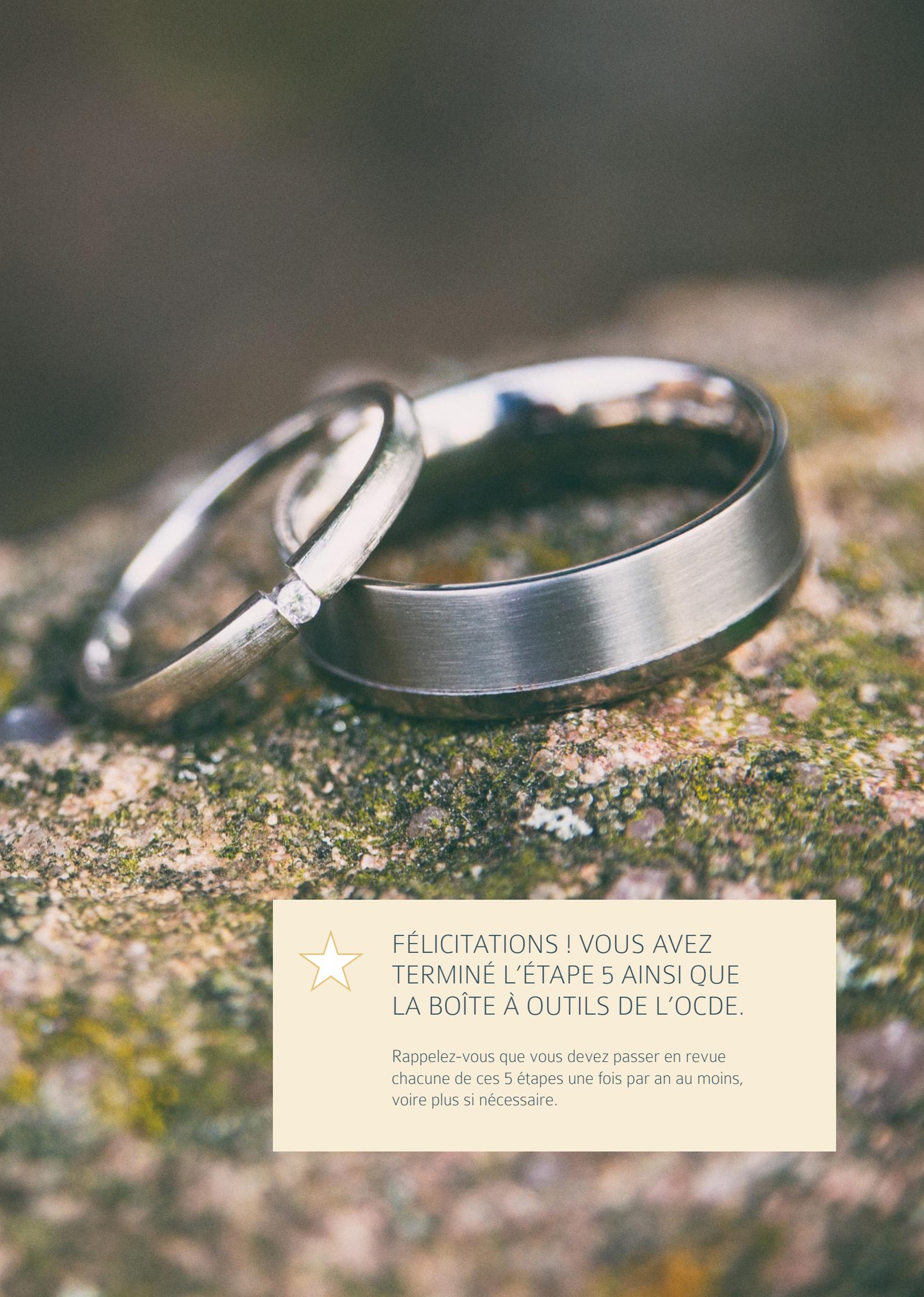
INFORMATIONS FACULTATIVES à propos de l'étape 4 : réaliser un audit indépendant mené par un tiers

Audit COP du RJC

Envisagez d'inclure un résumé de votre audit COP du RJC, y compris la date, les activités et la méthode de l'audit, ainsi que les conclusions.

Griefs et réparation

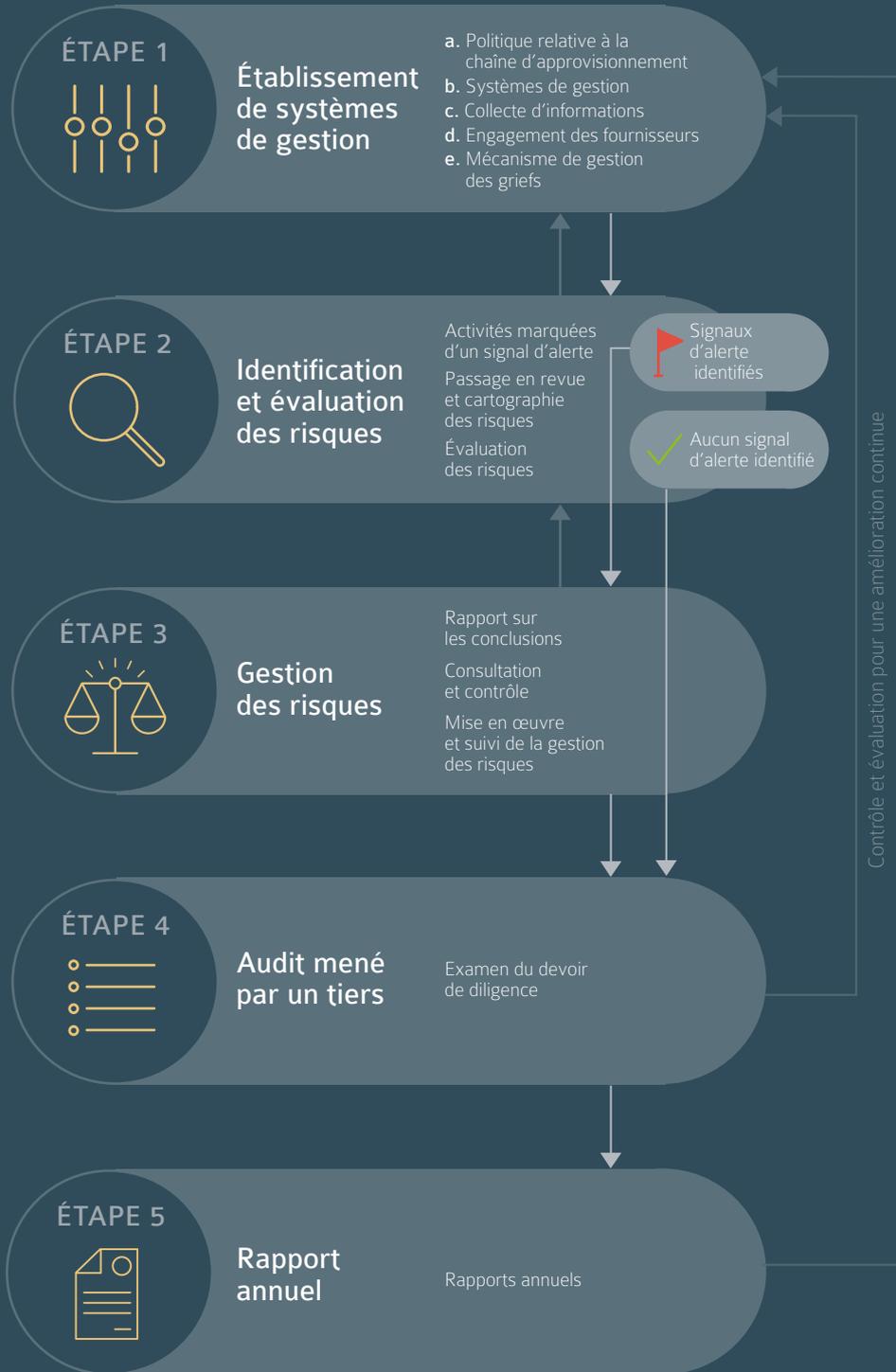
Résumez les éventuelles réclamations que vous avez reçues et expliquez comment vous les avez traitées.



FÉLICITATIONS ! VOUS AVEZ
TERMINÉ L'ÉTAPE 5 AINSI QUE
LA BOÎTE À OUTILS DE L'OCDE.

Rappelez-vous que vous devez passer en revue
chacune de ces 5 étapes une fois par an au moins,
voire plus si nécessaire.

Le cycle du cadre





Le Guide OCDE fournit aux entreprises un ensemble complet d'outils leur permettant de s'approvisionner de manière responsable, afin que le secteur soutienne la paix et le développement, et non les conflits.



RESPONSIBLE
JEWELLERY
COUNCIL

THE COUNCIL FOR RESPONSIBLE
JEWELLERY PRACTICES LTD.

Second Floor, Quality House, 5-9 Quality Court,
Chancery Lane, Londres, WC2A 1HP.

Le Responsible Jewellery Council est la raison sociale
du Council for Responsible Jewellery Practices Ltd.

Enregistré en Angleterre et au Pays de Galles
sous le numéro d'entreprise 05449042.